

LE CLIMAT SOCIAL A BON DOS...

Dans une lettre adressée aux organisations syndicales en juin dernier, le Maire de Nantes déclarait sa volonté de battre en brèche *"l'injuste réputation qui nous est faite sur le plan social et qui nous crée tant de difficultés"*.

Le Maire de Nantes ajoutait:

"La municipalité est décidée à accomplir un très gros effort, non seulement dans le domaine de la prospection mais aussi dans le rétablissement de la vérité en ce qui concerne notre cité et ses possibilités. Mais il faudrait pour cela que nous puissions appuyer notre campagne, qui sera longue, coûteuse et difficile, sur un fait nouveau démentant par avance tout ce qui est dit de détestable et d'abusif contre nous.

Nous pensons qu'un accord sur ce point devrait être recherché entre la Municipalité d'une part, les syndicats patronaux et de salariés, d'autre part.

La Municipalité n'entend nullement se prêter à la mise en place d'une procédure d'arbitrage obligatoire... Bien que n'ayant pas les pouvoirs lui permettant de régler les conflits, elle affirme sa vocation permanente de médiatrice entre les divers groupements représentant les intérêts de ses "administrés".

C'est dans le cadre et dans les limites de cette mission que la Municipalité est prête à toutes rencontres permettant de définir le contentieux du travail et de tenter d'en favoriser la solution".

A cette lettre notre U.D. a répondu en ces termes:

"Monsieur le Maire,

Votre lettre de juin dernier a retenu l'attention des instances statutaires de notre Union Départementale (Bureau et Commission Administrative).

Notre organisation a, en son temps, dénoncé les menaces de sous emploi qui pèsent sur notre Région.

Nous avons préconisé un certain nombre de solutions, situés les responsabilités.

Le "mauvais climat social" invoqué par vos interlocuteurs nous semble beaucoup plus un prétexte qu'une raison valable au marasme économique qui affecte notre région et dont, au premier chef, sont victimes les travailleurs.

Il nous serait aisé de citer de nombreuses régions où les luttes revendicatives furent moins spectaculaires et qui n'en connaissent pas moins les mêmes difficultés que les nôtres.

Cela dit, notre organisation ne rejette a-priori aucun concours susceptible de faciliter, en cas de conflit entre salariés et employeurs, la recherche d'une solution sauvegardant les intérêts de ses mandants.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, l'assurance de ma parfaite considération".

**Le Secrétaire Général:
Alexandre HÉBERT.**
